



- :: :: :: -

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAORDINAIRE**

- :: :: :: -

**- 30 JUIN 2017 -**

- :: :: :: -

*Mady Martinelli*  
*Sténotypiste de conférences*  
*123, rue de Paris*  
*78 470 st-Rémy-lès-Chevreuse*  
☎ 01 30 47 48 00 / 📠 06 07 65 75 81  
[mady.martinelli@wanadoo.fr](mailto:mady.martinelli@wanadoo.fr)



## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

- VENDREDI 30 JUIN 2017 -

*(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Nora Lamraoui-Boudon.)*

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Je vous propose de commencer notre Conseil municipal extraordinaire.

Sur le fondement du décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, M. le préfet nous a demandé de nous réunir ce jour afin d'élire les délégués suppléants dans la perspective des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

*Mme Lamraoui-Boudon procède à l'appel...*

Stéphanie DAUMIN, excusée, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, excusé, pouvoir à Vincent Phalippou

Patrick BLAS, excusé, pouvoir à Amélie Afantchawo

Élisabeth LAZON, présente

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Jean-Paul HOMASSON, excusé, pouvoir à Sophie Nasser

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, excusée, pouvoir à André Deluchat

Barbara LORAND-PIERRE, présente

Régine BOIVIN, excusée, pouvoir à Charlotte Régina

Renaud ROUX, présent

Murielle DESMET, présente

Joseph RAMIASA, excusé, pouvoir à Hermine Rigaud  
Hadi ISSAHNANE, présent  
Amélie AFANTCHAWO, présente  
Genaro SUAZO, présent  
Sophie NASSER, présente  
Vincent PHALIPPOU, présent  
Kawtar SALIM OUZIT, excusée, pouvoir à Renaud Roux  
Frédéric SANS, présent  
Carole BARBARIAN, excusée, pouvoir à Barbara Lorand-Pierre  
Michel Bénéteau de Laprairie, excusé, pouvoir à Hadi Issahnane  
Liliane PONOTCHEVNY, présente  
Thierry MACHELON, excusé, pouvoir à Liliane Ponotchevny  
Beverly ZEHIA, présent  
Yacine LADJICI, présent  
Armelle DAPRA, présent  
Philippe KOMOROWSKI, présent

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Il a été dénombré 21 Conseillers présents, le quorum est atteint.

<b>DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES</b>
--

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, vous avez à désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose notre collègue Frédéric Sans.

L'article R.133 du Code électoral dispose que : l'élection se fait sans débat et au scrutin secret.

Les 2 membres présents les plus âgés et les 2 membres présents les plus jeunes du Conseil municipal forment le bureau électoral.

La présidence appartient au Maire, et, à défaut du Maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau en l'occurrence à moi-même.

Par conséquent, le bureau électoral est composé de :

- Mme Nora Lamraoui-Boudon, Présidente,
- Messieurs André Deluchat et Christian Nourry en qualité de membres présents les plus âgés,
- Beverly Zehia et Renaud Roux en qualité de membres présents les plus jeunes.

En application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués suppléants sont élus sur une même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Chevilly-Larue se trouvant dans la strate des communes de plus de 9 000 habitants, tous les Conseillers municipaux sont délégués de droit, conformément à l'article L.286 du code électoral, soit 33 délégués.

En application de l'article L.286 du code électoral, le Conseil municipal doit élire 9 délégués suppléants.

Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste écrite comportant autant de noms qu'il y a de délégués suppléants à élire soit sur une liste incomplète.

Je rappelle à ce propos que l'ordre des délégués suppléants résulte de l'ordre de présentation sur la liste.

D'ores et déjà, deux listes se sont constituées candidates, comme le permet l'arrêté préfectoral 2017-23-57 du 9 juin dernier.

Il s'agit de la liste Rassemblement de gauche, républicains, écologistes, de la liste Vivre-ensemble à Chevilly-Larue et de la liste Union de droite.

Je demande aux listes dissidentes de faire acte de candidature, de bien vouloir se faire connaître auprès de moi.

**M. LADJICI.** - J'ai une question d'ordre pratique. N'avions-nous pas dit que nous regarderions la possibilité, avant le conseil, de présenter une liste unique pour tout le Conseil municipal ? Nous avons dit que nous pouvions nous arranger juste avant le Conseil municipal. C'est ce que j'ai retenu du propos de Mme La Maire. Je veux bien proposer une liste, mais cela ne sert à rien.

**M. LOFARO.** - Si j'ai bien entendu, Mme La Maire a parlé de liste de la majorité municipale.

**M. LADJICI.** - Quelqu'un peut-il nous éclairer sur la loi.

Chaque groupe politique doit-il présenter une liste ou y a-t-il une possibilité à la proportionnelle de désigner des suppléants en fonction de la composition du Conseil ? C'est ce que j'ai cru comprendre.

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Visiblement, nous pouvons faire les deux, seulement, je n'ai pas assisté à la réunion des présidents.

**M. DELUCHAT.** - Nous avons eu un exemple : en 2011, nous avons eu à faire le même choix avec le même nombre de suppléants. Il a été dit que c'était au plus fort reste. Soit nous nous mettions d'accord avec l'opposition pour constituer une liste. Cela ne s'est pas fait en 2011 car l'intitulé de la liste d'aujourd'hui était celui de la liste de 2011. Je suis étonné que vous soyez sous ce même intitulé. Nous avons reproduit la même chose. Si nous optons pour la proportionnelle, l'opposition a un suppléant. Pour vous, cela ne change rien. C'est la décision qui a été prise.

**Mme PONOTCHEVNY.** - Il nous est complètement égal que la liste soit ou non commune du moment qu'il y a une représentation.

**M. DELUCHAT.** - Bien sûr. Pour nous, c'est plus facile au regard de l'état actuel de l'environnement politique.

**M. LADJICI.** - La majorité dépose une liste de 9 suppléants, la droite dépose une liste de 9 suppléants et, nous, nous déposerions une liste de 9 suppléants. Est-ce ce qui est prévu ?

**Mme PONOTCHEVNY.** - Non.

**M. DELUCHAT.** - Nous ne sommes pas obligés de déposer 9 noms. De toutes les façons, c'est à la proportionnelle au plus fort reste. Vous pouvez déposer 1, 2, 3, 4, 5 noms. Vous faites comme vous le voulez. Il n'y a pas de souci là-dessus.

**M. LADJICI.** - En fonction des forces en présence, des rapports au Conseil municipal, j'ai calculé que la majorité devrait avoir 7 suppléants, nous 0,91, c'est-à-dire 1 et la droite 0,9, soit 1 aussi.

Sommes-nous d'accord ?

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Oui.

**M. LADJICI.** - C'est clair.

Madame La Maire de séance, je propose de déposer une liste de 4 personnes au nom du Parti Socialiste.

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Je constate que 3 listes sont déposées : la liste présentée par le Groupe Parti Socialiste et Citoyen, la liste Rassemblement de gauche, républicains et écologistes et la liste Vivre-ensemble à Chevilly-Larue, liste Union de la Droite.

Ces listes sont composées de la façon suivante :

Pour le Rassemblement de gauche, républicains et écologistes : M. Jacques Verrier, Mme Danielle Pommier-Vautrin, M. Alain Riwan, Mme Nabila Meknoun, M. Raphael Del Guidice, Mme Agnès Maillefert, M. Florian Herbault, Mme Géraldine Komoroswki, M. Mathieu Grangé.

Pour la liste Vivre-ensemble à Chevilly-Larue, liste Union de Droite, je n'ai qu'un nom : M. Jean-Louis Simon.

Pour la liste présentée par le Groupe Parti Socialiste et Citoyen : M. Maurice Brunier, Mme Rym Adjroud Ladjici, M. Patrick Ceypek et Mme Christine Bertrand.

Je vais vous inviter maintenant à procéder à l'élection des délégués suppléants conformément aux dispositions prévues par les articles susvisés.

Vous trouverez à cet effet une urne.

Il s'agit d'un vote à bulletins secrets.

Je vous appellerai chacun à votre tour.

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Nous attendons Hermine pour participer au vote.

Je pense que vous êtes tous au courant du décès de Simone Veil, ce jour à midi. J'aimerais que nous nous levions pour cette femme qui a marqué le combat des femmes, pour son courage sans oublier que c'est une rescapée de la Shoah. Elle a fait vivre l'inimaginable. Nous devons le respect à cette grande femme quelles que soient nos opinions.

Je vous prie de vous lever s'il vous plaît.

*(L'assemblée observe une minute de silence...)*

**M. DELUCHAT.** - Je voulais ajouter que l'on connaît le passé de Simone Veil, notamment la sombre période au cours de laquelle elle est sortie des camps de déportation, mais surtout son parcours. Elle a marqué de son empreinte, même si ses idées n'étaient pas exactement les mêmes que les miennes et les nôtres. De mon point de vue, elle a fait bouger la société que ce soit dans le cadre du droit des femmes, que dans celui du droit à l'avortement.

D'autres sont plus jeunes que moi et ne l'ont pas vu, mais à l'Assemblée Nationale, c'était une honte pour notre pays d'écouter les insultes et les provocations dont elle a pu faire l'objet. Elle a tenu bon. C'est une femme de courage. Elle a marqué de son empreinte le pays, la France, notre société et le monde entier, beaucoup de femmes de sensibilité totalement différente. Pour l'être humain, l'humain, la femme, le corps de la femme, elle a fait énormément.

En 1974, c'est elle qui a réussi à ce que le droit à l'avortement soit acté dans la législation. Aujourd'hui encore, ce combat demeure car il n'est pas encore fini. C'est de longue haleine.

Je voudrais lui associer, sur un autre plan, un plan plutôt médical, la disparition le 16 juin dernier du Professeur Christian Cabrol car je trouve que l'on n'en a pas fait assez. Christian Cabrol est celui qui, en 1968, a réalisé la première greffe cardiaque et qui, en 1982, réalise la première transplantation cardio-pulmonaire en France.

Je l'ai connu personnellement. Il a été maire adjoint à Paris, notamment. Je vais vous faire part d'une petite anecdote. Elle peut être sur la place publique sans problème. J'ai eu l'occasion au cours de ma vie de syndicaliste, je ne citerai pas le nom du syndicat mais certains le reconnaîtront, de le côtoyer. C'était un ami intime d'Henri Krazuki et d'Ève Ruggieri car tous deux étaient "fanas" de musique classique. Je vous assure que ce trio valait la peine, au-delà de leur appartenance politique.

C'est une notion d'humain que je pense qu'aujourd'hui nous devrions pouvoir revoir dans notre société au-delà même des débats politiques que nous avons entre nous.

**M. VICERIAT.** - Puisque nous disposons encore d'un peu de temps, je souhaiterais dire quelques mots. J'ai aussi des souvenirs de Simone Veil parce qu'elle a été dans le gouvernement de M. Balladur. Je me souviens d'une de ses interventions au moment de l'élection présidentielle de 1995, elle soutenait M. Balladur à l'époque. Je me souviens d'une de ses interventions : Monsieur le Premier Ministre, vous ne pouvez pas vous présenter sans programme, il faut absolument que vous ayez un programme.

Apprendre que l'on pouvait imaginer se présenter à la présidentielle sans avoir vraiment de programme, même s'il en avait peut-être un, m'avait marqué.

Elle a marqué son temps en étant aussi la présidente du comité de soutien de Nicolas Sarkozy plus tard dans son parcours politique.

*(Arrivée de Mme Rigaud à 19 h 40.)*

Il est dommage de découvrir la vie des gens quand ils sont morts.

C'est une réflexion que je me fais souvent.

Nous avons des gens extraordinaires autour de nous mais nous découvrons ce qu'ils ont fait dans leur vie, une fois décédés.

Merci.

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Nous allons procéder au vote.

*(Vote à 19 h 45...)*

La liste Rassemblement de gauche a recueilli 27 voix, la liste Vivre-ensemble à Chevilly-Larue 4 voix, la liste Groupe Parti Socialiste et Citoyen 2 voix,

Soit 33 bulletins exprimés.

Je vous remercie.

*(Proclamation des résultats...)*

La liste Rassemblement de gauche, républicain et écologiste obtient 8 sièges.

La liste Vivre-ensemble à Chevilly-Larue obtient 1 siège.

La liste Groupe Parti Socialiste et Citoyen obtient 0 siège.

Je vais proclamer les noms dans l'ordre :

Pour la liste Rassemblement de gauche, Républicain et Écologiste sont élus : M. Jacques Verrier, Mme Danielle Pommier-Vautrin, M. Alain Riwan, Mme Nabila Meknoun, Mme Agnès Maillefert, M. Florian Herbault, Mme Géraldine Komorowski.

Pour la liste Vivre-ensemble à Chevilly-Larue est élu M. Jean-Louis Simon.

**M. LADJICI.** - C'est l'arrondi supérieur ? Pour nous, cela fait 0,54. Normalement, on arrondit à 1.

**Mme LAMRAOUI-BOUDON.** - Vous pouvez venir consulter les résultats et le mode de calcul auprès de l'administration.

*(La séance est levée à 20 h 15.)*